

## Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), novembre 2019

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

### **Mammifères**

**Souris des moissons de la sous-espèce *dychei***

*Reithrodontomys megalotis dychei*

**En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1b(v)c(iv)+2b(v)c(iv)

#### Justification de la désignation

Cette minuscule souris se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition dans la réserve nationale de faune de Suffield, dans le sud-est de l'Alberta, et forme l'une des deux unités désignables de l'espèce au Canada. Elle figure parmi les mammifères les moins longévifs du pays. Les activités de suivi de populations aux États-Unis laissent entrevoir des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures. Ces fluctuations accroissent la vulnérabilité de l'espèce aux perturbations, lorsque les effectifs sont faibles au printemps et au début de l'été. On ne dispose pas de données exhaustives décrivant l'abondance et les tendances de la population, mais les données de capture existantes montrent un déclin du nombre d'individus matures depuis 2011. Ce déclin dans la petite aire de répartition de l'espèce et les fluctuations extrêmes de l'abondance justifient la désignation du statut de l'espèce. Les changements climatiques, de même que le risque de feux de forêt plus fréquents et de sécheresses plus intenses, constituent une menace future croissante.

Répartition AB

#### Historique du statut

Espèce étudiée en avril 1994 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ». Réexamen en avril 2007 et désignée « en voie de disparition ». Réexamen et confirmation du statut en novembre 2019.

**Souris des moissons de la sous-espèce *megalotis***

*Reithrodontomys megalotis megalotis*

**En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1b(iii)c(iv)+2b(iii)c(iv)

#### Justification de la désignation

Cette minuscule souris se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition dans les vallées de l'Okanagan et de la Similkameen, en Colombie-Britannique, et forme l'une des deux unités désignables de l'espèce au Canada. Elle figure parmi les mammifères les moins longévifs du pays. On observe chez cette espèce des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures dans le temps ainsi qu'une vulnérabilité accrue aux perturbations quand les populations atteignent un creux au printemps et au début de l'été. L'aire de répartition limitée, les fluctuations extrêmes, la perte d'habitat justifient la désignation de son statut. Le changement de statut d'espèce « préoccupante » à « en voie de disparition » résulte de l'inclusion des fluctuations extrêmes dans la dernière évaluation. L'urbanisation et l'expansion agricole continues menacent la persistance de cette souris.

Répartition BC

#### Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1994 et en avril 2007. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2019.

**Phoque annelé**

*Pusa hispida*

**Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

#### Justification de la désignation

La survie de ce phoque de petite taille dépend de la glace de mer. Il s'agit du mammifère marin le plus abondant dans l'Arctique canadien et il présente une aire de répartition étendue. C'est une espèce importante pour les Inuits ainsi que la principale proie de l'ours blanc. La taille et les tendances de la population sont incertaines, mais l'on estime le nombre d'individus à environ 2 millions. Les connaissances traditionnelles autochtones des communautés locales présentes dans l'aire de répartition de l'espèce donnent à penser que la situation de la population varie régionalement, mais elle est considérée généralement comme stable. La réduction de la superficie et de la durée de la glace de mer due au réchauffement climatique dans l'Arctique canadien, et la réduction subséquente de l'habitat de mise bas convenable

causée par la perte de glace stable et la diminution de l'épaisseur de la neige au printemps sont les principales menaces pesant sur l'espèce. La population canadienne devrait, selon les prévisions, connaître un déclin au cours des trois prochaines générations et pourrait devenir « menacée » à cause des changements importants et continus de la glace de mer et de la couverture de neige en Arctique, région qui se réchauffe rapidement.

Répartition YT NT NU MB ON QC NB PE NS NL Océan Pacifique Océan Arctique Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en avril 1989. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2019.

## **Oiseaux**

**Plectropane à ventre noir**

*Calcarius ornatus*

**En voie de disparition**

Critères d'évaluation A2bc+4bc

Justification de la désignation

Ce remarquable oiseau chanteur des prairies ne se trouve que dans les grandes plaines de l'Amérique du Nord. La population a subi un déclin de plus de 50 % au cours de la dernière décennie et d'environ 95 % depuis 1970. L'aire de reproduction canadienne s'est contractée vers le sud et l'ouest depuis les années 1970. Les principales menaces sont la dégradation et la fragmentation de prairies indigènes, notamment causées par la conversion en terres agricoles. La perte d'habitat continue dans la principale région d'hivernage du nord du Mexique semble actuellement susciter la plus grande préoccupation, mais la diminution de l'étendue et de la qualité de l'habitat est également problématique au Canada, où les parcelles de prairies d'au moins 40 hectares sont généralement essentielles à la reproduction.

Répartition AB SK MB

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2009. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2019.

## **Reptiles**

**Couleuvre à groin des plaines**

*Heterodon nasicus*

**Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette grande couleuvre des prairies, qui se distingue par son museau retroussé proéminent, appartient à un groupe d'espèces des prairies restreint à l'intérieur aride de l'Amérique du Nord. Son aire de répartition est vaste, mais morcelée, dans le sud de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. La perte d'habitat s'est surtout produite dans le passé, mais la conversion de prairies en terres cultivées de manière intensive se poursuit. La taille de la population actuelle est probablement de moins de 10 000 individus matures, mais l'on ne dispose pas d'estimations fiables. Les tendances démographiques récentes ne sont pas connues, mais un déclin continu est soupçonné, d'après les menaces, qui comprennent la perte, la fragmentation et la dégradation d'habitat continues causées par l'agriculture, la suppression des incendies, le développement énergétique et la mortalité attribuable à la circulation routière. L'espèce correspond presque aux critères de la catégorie « menacée », et pourrait continuer à faire l'objet d'un déclin si les menaces ne sont pas gérées efficacement.

Répartition AB SK MB

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2019.

## **Amphibiens**

**Crapaud pied-bêche du Grand Bassin**

*Spea intermontana*

**Menacée**

Critères d'évaluation B2b(iii,v)c(iv)

Justification de la désignation

Cet amphibien fait partie d'un groupe d'espèces de prairie et de boisé ouvert restreint à l'intérieur sud aride de la Colombie-Britannique. Il préfère se reproduire dans des plans d'eau temporaires et a besoin de milieux terrestres aux sols meubles et friables pour se protéger du gel et de la sécheresse. Les sécheresses fréquentes et étendues dans cette

région donnent lieu à une grande variation du succès reproductif et du recrutement d'une année à l'autre, ce qui explique les fortes fluctuations des populations. La taille de la population actuelle dépasse probablement les 10 000 individus matures, mais l'on ne dispose pas d'estimations fiables. Les tendances démographiques récentes ne sont pas connues, mais un déclin continu du nombre d'individus matures est inféré et prévu, d'après les menaces découlant de la mortalité routière, de la pollution dans les sites de reproduction, de la baisse des nappes phréatiques associée aux sécheresses de plus en plus fortes et fréquentes, et de l'agriculture. L'espèce est désignée « menacée » en raison de sa zone d'occupation restreinte, des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures, du déclin inféré et prévu du nombre d'individus matures, et du déclin continu observé, inféré et prévu de l'étendue et de la qualité de l'habitat.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1998. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001, en avril 2007, et en novembre 2019.

## **Poissons**

**Bar rayé**

***Morone saxatilis***

**Disparue**

**Population du fleuve Saint-Laurent**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce poisson de grande taille était autrefois un poisson très prisé par les pêcheurs sportifs et commerciaux dans le fleuve Saint-Laurent. La population du fleuve Saint-Laurent était l'une des trois populations canadiennes. Contrairement aux deux autres populations qui existent encore, aucun individu de la population du fleuve Saint-Laurent n'a été capturé depuis 1968, et ce, malgré de vastes échantillonnages scientifiques et de pêche récréative et commerciale. En 2002, des individus d'une autre population (celle de la rivière Miramichi) ont été introduits dans le fleuve Saint-Laurent dans le cadre d'un programme d'ensemencement. Les menaces historiques principales pesant sur le fleuve Saint-Laurent s'étant atténuées, les poissons introduits sont parvenus à y établir une population reproductrice autosuffisante. Puisque ces poissons nouvellement établis proviennent d'une autre population, ils ne sont pas considérés comme faisant partie de la population historique du fleuve Saint-Laurent. La population historique du fleuve Saint-Laurent n'existe plus.

Répartition QC

Historique du statut

Espèce désignée « disparue du pays » en novembre 2004. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2012. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « disparue » en novembre 2019.

**Chabot de la chaîne côtière**

***Cottus aleuticus***

**En voie de disparition**

**Population du lac Cultus**

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Ce poisson d'eau douce de petite taille se rencontre dans un seul lac, qui se déverse dans le cours inférieur du fleuve Fraser, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. On observe dans cette région une hausse de l'urbanisation et des utilisations récréatives. Toutes les nuits, les individus de cette population unique migrent depuis le fond du lac vers la surface pour s'y nourrir. L'introduction récente d'un prédateur exotique, l'achigan à petite bouche, représente une importante source de préoccupation en ce qui a trait à la persistance à long terme du chabot, qui est aussi menacé par les effets cumulatifs des espèces aquatiques envahissantes, de la pollution de l'eau (eutrophisation) et des changements climatiques. Ces menaces nuisent à l'habitat du chabot en abaissant la teneur en oxygène des eaux profondes et en réduisant l'habitat en eaux de surface en raison de la prédation accrue par l'achigan à petite bouche.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1997. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2000 et en avril 2010. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2019.

**Chabot des montagnes Rocheuses*****Cottus sp.*****Menacée****Populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson**

Critères d'évaluation Correspond à la catégorie « en voie de disparition », B1ab(iii)+2ab(iii), mais est désigné espèce « menacée », B1ab(iii)+2ab(iii), puisque l'espèce n'est pas en danger de disparition imminente du pays.

Justification de la désignation

Ce petit poisson d'eau douce a une zone d'occurrence très limitée dans la rivière St. Mary, dans le sud de l'Alberta, où il subit les répercussions des espèces envahissantes, de la perte d'habitat et de la dégradation causée par la déviation de cours d'eau. Ces facteurs ont été exacerbés au cours des dernières années par des conditions de sécheresse probablement exacerbées par les changements climatiques et les activités de gestion de l'eau. Bien que l'espèce réponde aux critères de la catégorie « en voie de disparition », elle a été désignée « menacée » puisque les principales menaces ne sont pas susceptibles de mener à sa disparition du pays à court terme.

Répartition ABHistorique du statut

L'espèce a été considérée comme une seule unité de population (populations du versant est) en novembre 2005 et classée dans la catégorie « menacée ». Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en novembre 2019, l'unité « populations de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson » a été désignée « menacée ».

**Chabot des montagnes Rocheuses*****Cottus sp.*****Menacée****Populations de la rivière Missouri**

Critères d'évaluation Correspond à la catégorie « en voie de disparition », B1ab(iii)+2ab(iii), mais est désigné espèce « menacée », B1ab(iii)+2ab(iii), puisque l'espèce n'est pas en danger de disparition imminente du pays.

Justification de la désignation

Ce petit poisson d'eau douce a une zone d'occurrence très limitée dans les rivières Milk et Milk Nord, dans le sud de l'Alberta, où il subit les répercussions des espèces envahissantes, de la perte d'habitat et de la dégradation causée par la déviation de cours d'eau. Ces facteurs ont été exacerbés au cours des dernières années par des conditions de sécheresse probablement liées aux changements climatiques et aux activités de gestion de l'eau. Bien que l'espèce réponde aux critères de la catégorie « en voie de disparition », elle a été désignée « menacée » puisque les principales menaces ne sont pas susceptibles de mener à sa disparition du pays à court terme.

Répartition ABHistorique du statut

L'espèce a été considérée comme une seule unité de population (populations du versant est) en novembre 2005 et classée dans la catégorie « menacée ». Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en novembre 2019, l'unité « populations de la rivière Missouri » a été désignée « menacée ».

**Chabot des montagnes Rocheuses*****Cottus sp.*****Préoccupante****Populations du Pacifique**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce petit poisson d'eau douce est limité à un petit nombre de cours d'eau du bassin de la rivière Flathead, dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Il est sédentaire à l'âge adulte et est sensible à la dégradation de l'habitat et aux apports de sédiments dus aux incendies de forêt, à l'aménagement et à l'utilisation de routes, aux activités hors route, et aux sécheresses et à la hausse des températures causées par les changements climatiques. L'espèce pourrait correspondre à la catégorie « menacée » si les facteurs soupçonnés d'avoir des effets négatifs sur sa persistance ne sont pas gérés efficacement.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2010. Le nom de la population a été changé à « populations du Pacifique » en novembre 2019; réexamen et confirmation du statut de l'espèce qui demeure « préoccupante ».

**Chabot du Columbia*****Cottus hubbsi*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Ce petit poisson d'eau douce est endémique dans le bassin versant du fleuve Columbia, dans le sud de la Colombie-Britannique, où son aire de répartition géographique est petite. Il s'agit d'un poisson de fond qui est sédentaire au stade adulte, touché par de multiples impacts passés et par des menaces constantes. Il est particulièrement sensible à la diminution de la superficie et de la qualité de l'habitat découlant des sécheresses et des changements dans le débit d'eau dus à la gestion de l'eau et aux changements climatiques, de même qu'à la pollution et aux espèces envahissantes. L'espèce pourrait devenir « menacée » si les facteurs soupçonnés d'avoir des effets négatifs sur sa persistance ne sont pas renversés ou gérés efficacement.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2010 et en novembre 2019.

**Arthropodes****Haploa inversé*****Haploa reversa*****En voie de disparition**Critères d'évaluation B2ab(iii,v)Justification de la désignation

Ce papillon de nuit rare est limité à quatre régions du sud-ouest de l'Ontario, qui sont considérées comme des sous-populations séparées (comté de Lambton, comté de Norfolk, London et comté d'Essex). L'espèce n'a été détectée qu'à proximité de savanes de chênes, de chênaies et de dunes. En Ontario, jusqu'à 98 % des savanes de chênes ont disparu, et les chênaies qui restent sont petites et fragmentées. La qualité de l'habitat restant continue de se dégrader en raison de la suppression des incendies et des plantes envahissantes. Parmi les autres menaces potentielles figurent la pulvérisation d'insecticide pendant les infestations de spongieuses, ces insecticides tuant à la fois les insectes nuisibles et les chenilles de la présente espèce.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2019.

**Bourdon de Suckley*****Bombus suckleyi*****Menacée**Critères d'évaluation A2bceJustification de la désignation

Ce bourdon parasite les nids d'autres bourdons et dépend de ses hôtes pour élever ses petits. On le rencontre dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf le Nunavut. Plus commune dans l'Ouest que dans l'Est du Canada, l'espèce est toujours moins abondante que ses hôtes. Malgré une hausse importante des activités de recherche de bourdons au pays ces deux dernières décennies, moins d'individus de l'espèce ont été observés que dans le passé. On note une baisse de plus de 30 % de l'abondance relative par rapport à celle de tous les bourdons (indiquant un déclin démographique) ainsi qu'une diminution de la zone d'occupation. La baisse est particulièrement marquée dans les régions où l'espèce était historiquement plus commune, en Colombie-Britannique et en Alberta. La principale menace pesant sur l'espèce est le déclin abrupt des espèces de bourdons hôtes, toujours en Colombie-Britannique et en Alberta. Les principales menaces auxquelles font face les hôtes sont les bourdons qui se sont échappés de colonies aménagées dans des serres commerciales et qui sont infectés d'agents pathogènes, l'utilisation de pesticides (particulièrement les néonicotinoïdes) ainsi que les changements climatiques.

Répartition YT NT BC AB SK MB ON QC NB PE NS NLHistorique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2019.

**Anisote du Manitoba*****Anisota manitobensis*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Ce grand papillon de nuit a une petite aire de répartition mondiale, dont la majeure partie se trouve au Canada, et se

limite à une petite région du sud du Manitoba et des États-Unis adjacents. Des explosions démographiques localisées se sont produites de façon irrégulière au cours des années 1900, mais leur fréquence a diminué. La dernière a eu lieu en 1997, et aucun individu n'a été découvert depuis 2000. Les menaces pesant sur l'espèce sont principalement associées au déclin du chêne à gros fruits, le principal arbre hôte des larves. Le chêne à gros fruits est sensible aux maladies secondaires, surtout quand celles-ci sont exacerbées par des facteurs de stress anthropiques et environnementaux. Parmi les autres menaces figurent la suppression des incendies, le broutage par les cerfs et l'empiètement subséquent de plantes envahissantes, ainsi que l'utilisation d'insecticides ciblant des papillons de nuit nuisibles. De façon cumulative, toutes ces menaces contribuent au déclin continu de la santé du chêne à gros fruits et entraînent par le fait même la réduction ou la perte d'habitat. Les terrains boisés de chêne à gros fruits sont fragmentés dans l'ensemble de leur aire de répartition au Manitoba, et les sous-populations du papillon de nuit le sont peut-être même davantage en raison de leur faible capacité de dispersion et de la préférence des larves pour des chênes à gros fruits plus jeunes. La présente espèce pourrait en fait être désignée « espèce menacée », mais les données, actuellement insuffisantes, ne permettent pas d'évaluer si les seuils des critères de cette catégorie de statut sont respectés.

Répartition MB

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2019.

## **Mollusques**

**Escargot galuchat**

***Inflectarius inflectus***

**En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cet escargot terrestre de taille moyenne se rencontre dans la zone carolinienne du sud-ouest de l'Ontario, où il se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition mondiale. Historiquement, il est connu dans deux sites de la partie continentale de l'Ontario et sur cinq îles du lac Érié. On ne le trouve aujourd'hui que sur deux îles, habitant des boisés rocaillieux ou ouverts et où on peut le retrouver en groupes d'individus sous des troncs ou des roches, ainsi que dans la couche de feuilles mortes. L'habitat convenable au Canada a connu une perte et une dégradation, et la fragmentation continue de l'habitat est problématique pour cette espèce en raison de sa faible capacité de dispersion. L'espèce est menacée par les changements climatiques (températures extrêmes, sécheresses et inondations), les brûlages dirigés et les espèces envahissantes.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2019.

**Gobelet dentelé**

***Mesodon zaletus***

**En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Au Canada, ce gros escargot terrestre se trouve près de la limite septentrionale de son aire de répartition mondiale dans le sud de l'Ontario. L'espèce est observée sur des îles du lac Érié et sur la partie continentale des comtés d'Essex et de Middlesex. Elle est probablement disparue de six des neuf sites connus. Bien que l'espèce n'ait pas été observée à l'état vivant depuis 1994, elle pourrait encore être présente dans les trois sites restants inaccessibles, là où de l'habitat convenable existe encore. Les principales menaces sont notamment les sécheresses et les inondations accrues associées aux changements climatiques, les espèces envahissantes et la pollution.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2019.

**Limace à manteau de la Caroline**

***Philomycus carolinianus***

**Menacée**

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Au Canada, cette grande limace terrestre habite des forêts anciennes non perturbées et des zones riveraines de la région de la forêt carolinienne de l'Ontario, où elle se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition mondiale. Les premières mentions fiables (1994, 1995) proviennent de deux sites sur la partie continentale du sud-ouest de l'Ontario et

de l'île Pelée. De récentes recherches n'ont permis de confirmer l'existence que d'un petit nombre de sites additionnels au sein de cette petite aire de répartition. L'habitat convenable au Canada a connu une perte et une dégradation historiques, et la fragmentation continue de l'habitat est problématique car cette espèce a une faible capacité de dispersion. L'espèce est menacée par les changements climatiques (températures extrêmes, sécheresses et inondations), les brûlages dirigés et les espèces envahissantes.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2019.

## **Plantes vasculaires**

**Verge d'or de Gillman**

***Solidago gillmanii***

**En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

La présente espèce végétale vivace et endémique dans les Grands Lacs ne se trouve plus au Canada que sur une île au large de la rive sud de l'île Manitoulin, dans le lac Huron. La perturbation de l'habitat par les plantes envahissantes constitue une menace pour l'espèce.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2019.

**Drave des monts de Puvirnituk**

***Draba puvirnitukii***

**Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

L'ensemble de l'aire de répartition mondiale de cette moutarde vivace de petite taille se limite à deux petits sites se trouvant sur un type rare de cailloutis de roche ignée, dans la toundra du Nunavik, dans le Nord du Québec. Son aire de répartition connue occupe moins de 13 km<sup>2</sup>. Même si les données sont insuffisantes et ne permettent donc pas de déterminer les tendances, la taille de la population de cette espèce est sans nul doute très petite, s'élevant à moins de 1 000 individus selon les estimations. Les modifications de l'habitat associées aux changements climatiques constituent une menace potentielle.

Répartition QC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2019.

## **Mousses**

**Houpe gracile**

***Zygodon gracilis***

**En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii); C2a(i); D1

Justification de la désignation

En Amérique du Nord, cette mousse est confinée à une seule localité à Haida Gwaii, en Colombie-Britannique. Sa population, extrêmement petite, vit dans une parcelle d'un mètre carré sur la paroi d'une falaise calcaire près de l'océan. Les menaces imminentes qui pèsent sur l'espèce sont la prolifération de jeune végétation ligneuse dense adjacente à la falaise, qui exerce des effets à la fois directs (humidité et ombrage accrus) et indirects (multiplication excessive de cyanobactéries) sur la population. D'autres menaces importantes sont notamment la modification du régime des précipitations, les sécheresses et les températures extrêmes associées aux changements climatiques, l'extraction de calcaire de Sadler de qualité sur lequel pousse l'espèce, et les phénomènes stochastiques tels que les inondations causées par les tsunamis.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2019.